

Stratégie
INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE

2019

➤ Bilan & perspectives



Ensemble pour mieux gérer le risque.

Stratégie INONDATION

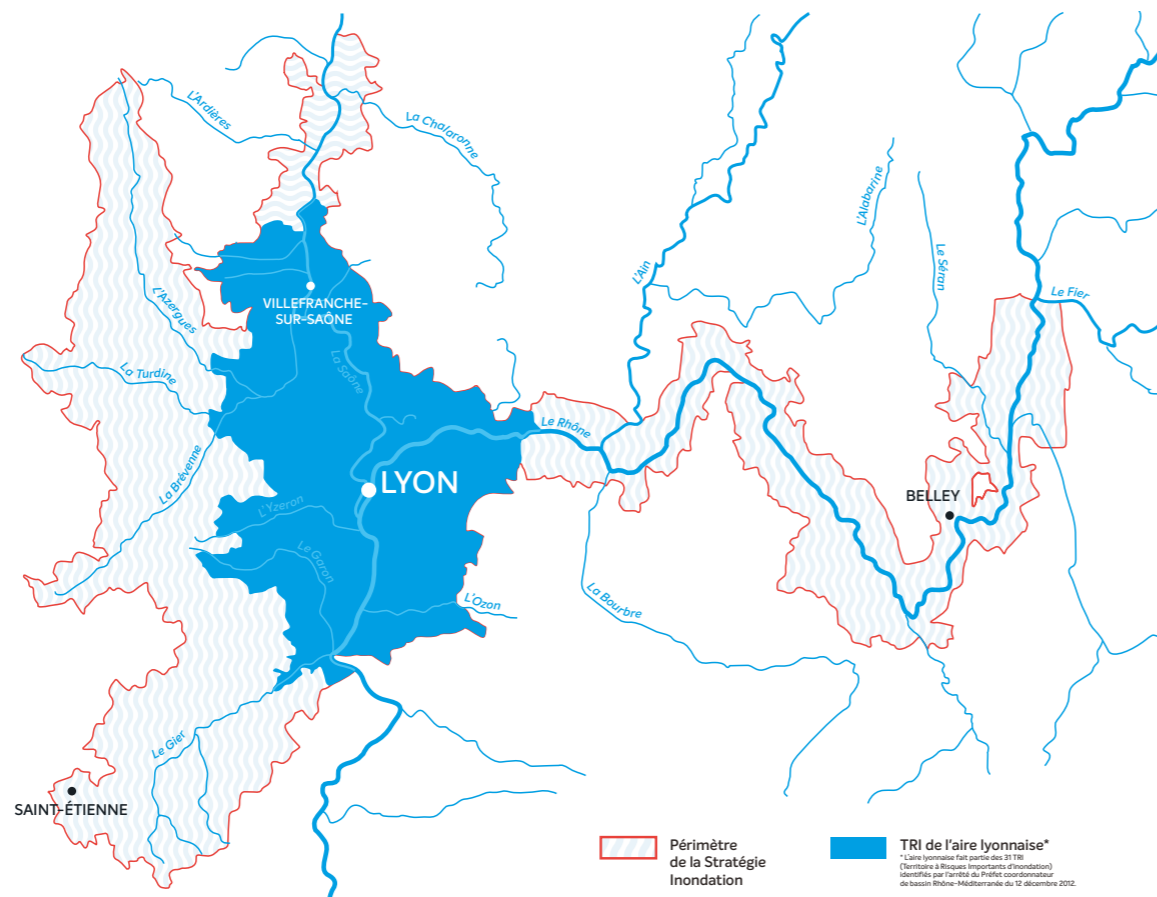
BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE

L'aire lyonnaise est exposée à des risques d'inondation importants. Avec la Stratégie Inondation, l'État et l'ensemble des acteurs locaux concernés par la problématique se mobilisent pour mieux préparer les territoires, avant, pendant et après la crise. Objectifs : favoriser les échanges entre les acteurs et travailler à une meilleure synergie des différentes politiques grâce une approche intégrée sur un vaste territoire!

**Tous reliés,
tous solidaires!**



RHÔNE
AZERGUES
BRÉVENNE-TURDINE
GARON
GIER
MORGON-NIZERAND
OZON
YZERON
SAÔNE



Les partenaires mobilisés

- Les services de l'État
- Les collectivités locales
- Les Syndicats de bassins versants
- Les services de secours (SDMIS et SDIS)
- Les porteurs de SCOT et acteurs de l'aménagement
- Les acteurs socio-économiques (CCI, Chambre d'agriculture, CNR/EDF, ordre des notaires, assureurs...)

La Stratégie Inondation des bassins versants de l'aire lyonnaise, fruit d'un important travail collaboratif réalisé depuis 2015 avec l'ensemble des acteurs de la gestion du risque, a abouti à un programme d'actions 2017-2021 pragmatique et concret, qui se met désormais en œuvre.

Si la Stratégie Inondation peut compter sur le dynamisme des acteurs locaux impliqués directement dans la démarche (7 PAPI labellisés notamment avec plus de 50 millions d'euros de subvention de l'État), celle-ci gagnera toutefois à être connue plus largement sur le territoire.

Cette démarche interdépartementale qui met en synergie des territoires dans une approche solidaire amont – aval et qui valorise les initiatives locales afin qu'elles bénéficient à l'ensemble des partenaires, ne peut véritablement réussir que si chaque acteur concerné par le risque inondation la décline à son niveau et dans son champ d'action: depuis l'information préventive et la sensibilisation des populations, jusqu'à la préparation et la gestion de crise en passant par l'aménagement des cours d'eau et la maîtrise de l'urbanisation.

La poursuite de cet investissement collectif sera la clé de notre réussite.

➤ Le Préfet du Rhône

La Stratégie Inondation des bassins versants de l'aire lyonnaise est approuvée depuis deux ans maintenant. Tout comme l'a été son élaboration, sa mise en œuvre s'accompagne d'un travail collaboratif important, mobilisant les différents acteurs politiques et techniques concernés par la prévention, l'aménagement du territoire, la protection des personnes et des biens ou encore la gestion de crise.

Le périmètre de la démarche est inédit. Il associe l'ensemble des bassins versants impactant l'aire métropolitaine lyonnaise, pour réfléchir et agir à une échelle pertinente. C'est aussi l'expression d'une solidarité plus que jamais nécessaire, entre des territoires à l'amont, qui participent à la non aggravation des crues à l'aval ; entre des acteurs publics et privés, qui chacun ont un rôle à jouer pour améliorer notre résilience face aux inondations, pour faire progresser la culture du risque chez nos concitoyens.

Avec la Stratégie Inondation, les bases d'une gestion intégrée des risques sont posées. Pour faciliter les échanges et le partage d'expériences, pour optimiser les interventions de chacun, une gouvernance nouvelle se met en place. Ce document illustre le travail réalisé au cours de l'année écoulée sur les différents bassins versants, ainsi que les actions portées à plus grande échelle.

Même si notre territoire n'a pas connu d'inondation majeure ces cinquante dernières années, le risque n'en n'est pas exclu pour autant. Notre objectif commun est celui de l'amélioration constante des politiques de prévention et de gestion de ces risques. Une ambition à atteindre ensemble!

➤ Le Vice-Président de la Métropole de Lyon
en charge de la Prévention des risques naturels et technologiques

Communication

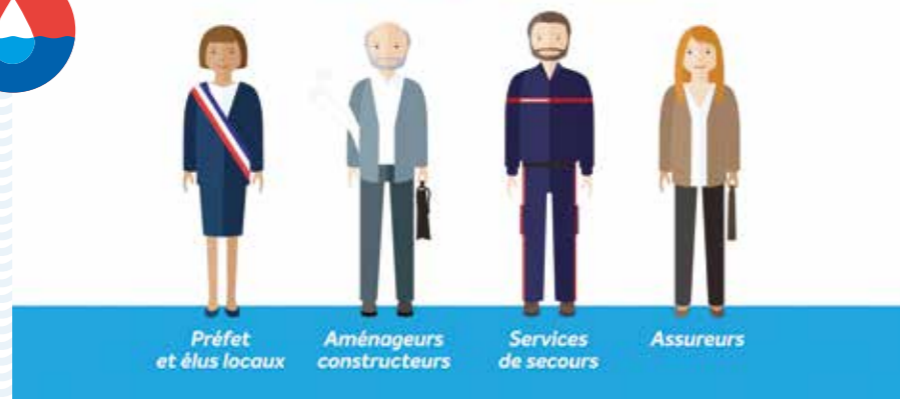
Les premiers outils disponibles !

► C'est officiel, la Stratégie Inondation (SLGRI*) se dote en 2019 d'un nom simplifié et d'une charte graphique, autour d'une signature rappelant la raison d'être de la démarche : « Ensemble, pour mieux gérer le risque ». Les enjeux du plan de communication qui s'engage en 2019 sont triples : mobiliser et fédérer les nombreux acteurs impliqués, sensibiliser aux divers phénomènes et risques du territoire, mais aussi promouvoir et accompagner les actions portées par la Stratégie Inondation et par ses partenaires. Parmi les premiers outils mis en place : une vidéo pédagogique, des fiches pratiques, mais aussi un nouveau format pour les comités de pilotage, intégrant une sortie terrain pour favoriser les échanges.

* Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation



TOUS CONCERNÉS, TOUS MOBILISÉS



2019 ► L'actu en bref



Du côté des PPRNi

► La maîtrise de l'urbanisation est un des outils de prévention du risque inondation. Elle s'exprime au travers des Plans de prévention des risques naturels d'inondation (PPRni) prescrits et élaborés par l'État sur les secteurs à enjeux. Dans le Rhône, en janvier 2019, les arrêtés de prescription portant sur la révision du PPRni de l'Azergues et l'élaboration des futurs PPRni Morgon et Nizerand ont été adoptés. Les « aléas » de référence sont désormais définis et ont été portés à la connaissance des communes concernées, pour intégration dans les futurs projets d'urbanisme. Prochaines étapes : la définition des zonages et des règlements, ainsi que la concertation avec les habitants. Quant au bassin versant de l'Ozon, les études hydrauliques sont en cours de mise à jour, en vue de la révision du PPRni.

Fin 2019, sur le territoire de la Stratégie Inondation, 7 bassins versants disposent d'un PAPI : l'Azergues, la Brévenne-Turdine, l'Yzeron, le Garon, l'Ozon, le Gier et depuis juin 2019 le Beaujolais.

La labellisation PAPI permet l'attribution de subventions importantes de l'État (via le FPRNM, dit fonds Barnier). Avant les PAPI « travaux », des PAPI « d'intention » sont désormais nécessaires : ces programmes d'études permettent d'établir un diagnostic avant l'établissement d'une stratégie et d'un programme de travaux associé. L'Ozon et le Beaujolais sont actuellement en phase de PAPI d'intention.



En 2003, l'Azergues déborde à Le Breuil.

Du côté des PAPI

► Créés en 2003, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, dans le cadre d'un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux. Depuis le 1^{er} janvier 2018, un nouveau cahier des charges est entré en vigueur, avec comme principales évolutions, l'enjeu de documenter et concerter davantage en amont, l'intégration d'une réflexion sur la préservation des milieux naturels, ainsi que le renforcement des actions préventives de réduction de la vulnérabilité. En juillet 2019 à Paris, le PAPI Azergues est le premier à l'échelle nationale, à être labellisé au regard de ce nouveau cahier des charges.

Travaux de réduction de la vulnérabilité

Des possibilités de financement qui augmentent !

► Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers souhaitant réduire la vulnérabilité de leur habitation face aux inondations peuvent bénéficier d'une subvention* allant jusqu'à 80 % du montant des travaux (contre 40 % précédemment), dans la limite de 10 % de la valeur vénale des biens. Des aides conditionnées par l'existence d'un PAPI « travaux » sur le territoire et la réalisation préalable d'un diagnostic. À noter que les diagnostics peuvent également bénéficier d'une prise en charge à 50 % des dépenses éligibles.

* Dans le cadre du FPRNM (Fonds de prévention des risques naturels majeurs, plus communément appelé Fonds Barnier). L'arrêté du 11 février 2019 définit les types de travaux éligibles.



Les membres de la CMI en visite à l'Arbresle.



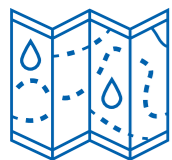
« Un coin de verdure pour la pluie »

► Lancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en juillet 2019, cet appel à projets vise à mieux gérer les eaux pluviales en favorisant la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles, de collèges, de lycées ou d'universités... Des surfaces à fort potentiel ! Collectivités, établissements scolaires ou encore associations peuvent candidater. Parmi les opérations éligibles : des études, des travaux mais aussi des actions de sensibilisation ou de R&D. Les aides de l'Agence peuvent atteindre 70 % du montant du projet. Dépôt des candidatures ouvert, jusqu'au 15 septembre 2020!

+ d'infos ► sur eurmc.fr

Le bassin versant de la Brévenne-Turdine : hôte exemplaire !

► En septembre dernier, les membres de la CMI (commission mixte inondation), dont le rôle est de labelliser les PAPI et d'en suivre l'avancement, ont choisi le bassin versant Brévenne-Turdine pour leur journée annuelle d'échanges. Une manière de saluer l'ambition du projet de gestion du risque inondation sur ce territoire, replaçant le citoyen au cœur de sa propre sécurité. L'occasion de visiter également, en amont de la ville de l'Arbresle, un barrage écreteur de crue (ou retenue sèche). En temps normal, l'ouvrage n'a pas d'influence sur la rivière qui passe sous l'ouvrage, comme sous un pont routier. À l'inverse, lors d'un épisode de fortes pluies, l'ouvrage joue son rôle de « tampon » en stockant l'eau de la Turdine en amont et en la restituant progressivement.



Aménager en intégrant le risque

➤ Ruissellement : défis et perspectives

Le ruissellement pluvial est une composante importante du risque inondation, en particulier dans les zones urbaines, où l'imperméabilisation croissante des sols accélère les écoulements et ne permet plus aux eaux de s'infiltrer. Une problématique encore nouvelle pour les collectivités, dont les réponses sont au croisement de différentes compétences. Dans ce contexte, et afin d'avancer collectivement sur le sujet, le Graie¹, l'ARRA² et la Métropole de Lyon ont organisé le 12 mars 2019 un atelier de réflexion sur l'articulation entre eaux pluviales, ruissellement et GEMAPI.



Cette rencontre a réuni les syndicats de gestion des cours d'eau, les collectivités en charge de la gestion des eaux pluviales, des représentants de l'État et de l'Agence de l'Eau RMC, ainsi que des bureaux d'études. Par le biais de petits ateliers « world café », les participants ont pu partager leurs retours d'expérience et formaliser les acquis et les questions qui se posent.

Un diagnostic partagé

Parmi les principaux enseignements de la journée :

- Un besoin de produire de la connaissance sur les phénomènes et leurs impacts, de sensibiliser tous les acteurs en s'appuyant sur des données fiables.
- La nécessité de valider le partage de responsabilité du qui fait quoi ; mais aussi l'accompagnement en termes de financement, en identifiant mieux les outils existants ou en imaginant de nouveaux.
- Une animation sur les territoires à initier, afin que chacun prenne sa part : acteurs de l'eau « petit » et « grand » cycles, mais également aménageurs, agriculteurs, particuliers...

Un travail à poursuivre donc, avec sans doute une prochaine journée d'échanges !

¹GRAIE : Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau.

²ARRA : Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne



Exemple de gestion des eaux de pluie à la parcelle.

Le PLU-H de la Métropole de Lyon

➤ Un changement de paradigme sur la question des eaux de pluie

Historiquement, les eaux pluviales étaient gérées via l'assainissement, par le biais du tout à l'égout. Des techniques alternatives sont aujourd'hui nécessaires, notamment pour limiter le ruissellement et permettre une gestion durable de la ressource en eau. Adopté en mai 2019, le nouveau PLU-H de la Métropole de Lyon impose ainsi une gestion des eaux de pluie à la parcelle. Rencontre avec Maurane Valdefener, en charge de cette question à la Métropole.

Que change le PLU-H en matière d'eaux pluviales ?

« Les collectivités ont l'obligation de définir un zonage ruissellement pour identifier les secteurs où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser l'écoulement des eaux pluviales. Avec le nouveau PLU-H métropolitain, ce zonage a désormais une portée réglementaire et s'impose à toute nouvelle demande d'urbanisme (permis de construire, d'aménager...). Pour faire simple, on ne veut plus d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement. La gestion à la parcelle devient donc la règle, par réutilisation, infiltration sur place ou par rejet dans un cours d'eau après infiltration partielle.

Comment ?

« Selon les caractéristiques de chaque territoire et le risque de ruissellement pouvant être généré à l'aval, le PLU-H donne des éléments de dimensionnement des ouvrages d'infiltration à créer par parcelle : plus le risque de ruissellement est grand, plus le volume d'eau à gérer à la parcelle sera important. Il hiérarchise également les axes d'écoulement des eaux de pluie et impose, en fonction, des mesures spécifiques : obligation de laisser passer l'eau, rehausse des accès, construction interdite... Le zonage ruissellement est disponible sur la carte « C2.8 Risques naturels et technologiques » accessible sur le site du PLU-H : pluh.grandlyon.com



PARAPLUIE®

En collaboration avec l'INSA de Lyon, la Métropole de Lyon a développé le logiciel PARAPLUIE®. Cet outil gratuit et accessible à tous, intègre les données réglementaires du PLU-H et permet de trouver des solutions pour gérer les eaux de pluie sur sa parcelle. Création d'espaces verts, bassin de rétention, toiture végétalisée stockante, réutilisation pour les toilettes... un panel de solutions et des conseils de réalisation personnalisés sont proposés. ➤ d'infos ➤ parapluie-hydro.com/grandlyon



Réduire la vulnérabilité

➤ Évaluer les risques et s'adapter



Exemple de batardeau, installé en cas de crue pour limiter les entrées d'eau.

Un axe important pour mieux gérer les inondations consiste à adapter les enjeux existants, pour limiter les effets des crues et faciliter le retour à la normale après l'événement. Les syndicats de bassins versants proposent ainsi aux entreprises et particuliers exposés, des diagnostics pour évaluer la vulnérabilité de leurs biens. Des aides financières de l'État (fonds Barnier) et de l'Europe sont ensuite mobilisables pour réaliser les aménagements préconisés. Bilan des actions réalisées ces dernières années sur le territoire de la Stratégie Inondation.

357
diagnostics
habitations

34
diagnostics
bâtiments publics

51
diagnostics
sur les entreprises



Sur le bassin versant du Garon, nous avons fait le choix de proposer aux entreprises un diagnostic eau multithématique. Double objectif : identifier l'impact de leur activité sur la ressource (consommations et pollutions) et mesurer la sensibilité des locaux aux inondations. Si le nombre de diagnostics réalisés est encourageant, force est de constater qu'ils sont trop rarement suivis d'actions. Au-delà de la problématique du coût des travaux (pourtant largement subventionnables), il nous faut désormais aller plus loin dans l'accompagnement.

Coralie Extrat,
Chargée de mission inondations et aménagement au SMAGGA

Les PPRNi rendent obligatoires la réalisation d'un diagnostic et de travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens situés en zone inondable, dans un délai de 5 ans à compter de leur date d'approbation. À défaut, les assureurs peuvent refuser d'assurer les propriétaires concernés ou modifier les conditions de leur contrat.

➤ Sur le territoire du Haut-Rhône...

Mise en place dans le cadre du Plan Rhône, la démarche ReVITeR (Réduction de la Vulnérabilité aux Inondations des Territoires Rhodaniens) vise à accompagner les territoires dans une réflexion multithématique d'analyse des risques et de priorisation des enjeux. En septembre 2019, le territoire du Haut-Rhône s'est engagé dans ce dispositif, porté par le SHR. Objectifs : établir un diagnostic de la vulnérabilité globale du territoire à l'inondation, en localisant les enjeux et en identifiant les thématiques prioritaires (habitat, équipements publics, entreprises, réseaux...). À partir de ce diagnostic, un plan d'actions opérationnel sera établi début 2020, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. En parallèle, un travail de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs dont les exploitations sont situées en zone inondable est mené par les Chambres d'agriculture.



Cette démarche permet de mettre autour de la table les élus et agents techniques de 4 départements, 7 communautés de communes, 51 communes, les services de l'État, mais aussi les acteurs économiques, les gestionnaires de réseaux (électricité, gaz, communication, assainissement), le monde agricole... Nous disposerons ainsi d'une vision globale des enjeux sur notre territoire ! Les différents partenaires devront ensuite prendre part à la mise en œuvre du plan d'actions. Une mobilisation collective inédite pour réduire notre vulnérabilité aux inondations.

Élodie Perrichon,
Chargée de mission prévention des inondations
au Syndicat du Haut-Rhône

Le territoire du Haut-Rhône, aux confins des départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Ain et de l'Isère, s'étend de part et d'autre du fleuve Rhône. Des zones naturelles d'expansion des crues sont préservées depuis Napoléon III pour protéger les territoires situés à l'aval, notamment l'aire lyonnaise. Elles continuent à jouer un rôle essentiel aujourd'hui.





Améliorer la gestion de crise

➤ L'enjeu d'une articulation inter-communale



D'un point de vue réglementaire, la gestion de crise est de la responsabilité du maire, en charge de la mise en œuvre du Plan communal de sauvegarde (PCS). Or, certaines opérations nécessitent une coordination entre des communes proches et d'autres acteurs : les gestionnaires et opérateurs de réseaux, les maîtres d'ouvrage et exploitants d'ouvrages routiers, ferroviaires... Pour optimiser la gestion de crise, diverses réflexions sont en cours.



➤ Mieux gérer le trafic routier en cas d'événement

Sur le bassin versant Brévenne-Turdine, un important travail a été initié en 2013, puis poursuivi en 2016, concernant la mise en place de coupures de routes, notamment départementales, en amont des communes inondées de L'Arbresle et Sain Bel. Une réflexion impulsée par la commune de L'Arbresle, qui avait dû, lors de la crue de 2008, accueillir les naufragés de la route en plus de ses propres sinistrés. En lien avec le Département du Rhône, un plan de gestion de crise inondation avait ainsi été proposé. En 2019, le SYRIBT a relancé cette dynamique dans l'objectif d'aboutir à un plan de gestion de trafic local approuvé et partagé par tous les acteurs. Ce plan sera testé grandeur nature, en même temps que les PCS des communes concernées et que le nouveau plan d'organisation des services de secours, lors d'un exercice commun prévu au printemps 2020.

À Givors, commune à cheval sur les bassins versant du Garon et du Gier, un travail similaire a été lancé pour établir un plan de gestion trafic adapté.

En cas de coupure, le report du trafic routier sur d'autres territoires est un point à étudier. Dans le cadre de la Stratégie Inondation, les différents bassins versants sont invités à penser cette problématique dans le cadre d'une réflexion globale avec les gestionnaires des infrastructures concernées.

➤ Mutualiser les moyens

Salles et matériel pour les centres d'hébergement d'urgence, réserves de sécurité civile pour assurer la distribution des vivres, gestion des déchets post-crise... certaines communes s'organisent pour mutualiser les ressources en cas d'événement, avec l'appui des Syndicats de bassins versants.

Sur le territoire du Garon, le SMAGGA devrait prochainement mobiliser les acteurs concernés par la gestion de crise, pour initier des réflexions sur les systèmes d'appel en masse notamment, qui permettent d'alerter les habitants en cas d'événement.

➤ Se préparer ensemble !

Sur le bassin versant de l'Yzeron, un réseau de « Vigies » a récemment été structuré sur les communes d'Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin la Demi-Lune et Francheville, avec l'appui du SAGYRC (Syndicat de bassin). Des riverains volontaires ont ainsi été formés à surveiller sur le terrain la progression d'une crue, et à faire remonter les informations aux PC sécurité basés dans les communes et au siège du Syndicat.

« Des exercices tests ont permis de tisser des liens renforcés entre les communes. Nous sommes collectivement mieux préparés et avons appris à nous coordonner » souligne Thibault Hours, chargé de mission Risque inondation au SAGYRC. Un nouvel atelier est en préparation, pour animer et faire vivre le réseau, évaluer l'amélioration des procédures et être encore plus opérationnels en cas de crue.



Améliorer la connaissance et la surveillance

➤ Saphyras : un outil innovant d'alerte pour les communes stéphanoises

En 2010, Saint-Étienne Métropole a mis en place un système de surveillance et d'alerte innovant pour informer ses communes sur le risque d'inondation, à l'échelle des 3 bassins versants du Furan, du Gier et de l'Ondaine. Baptisé Saphyras*, l'objectif est de réagir au plus vite face à des crues extrêmement rapides. Un travail est en cours pour améliorer les modèles de calculs, optimiser l'ergonomie de l'outil et développer plus d'interactions avec quelque 40 communes concernées.

* Système d'Alerte et de Prévision HYdro-météorologique et Radar pour l'Agglomération Stéphanoise



La gestion de crise restant une compétence communale, le rôle de Saint-Étienne Métropole est d'apporter aux communes une information la plus précise possible quant à la situation des débits des cours d'eau et leur évolution (de 90 min jusqu'à 4h, suivant où l'on se trouve sur le bassin versant). Hébergé dans les locaux de gestion de crise du SDIS (service départemental d'incendie et de secours), ce système informatisé croise les informations de pluviométrie en provenance de Météo France avec les débits réels des rivières, grâce aux 13 capteurs installés.

24h/24, 7j/7, 365 jours par an, deux agents de Saint-Étienne Métropole sont d'astreinte. Dès lors que le débit d'un cours dépasse un seuil prédéfini, la commune concernée est alertée. Elle peut ainsi déclencher les actions de sauvegarde les plus adaptées en fonction des évolutions attendues.



Développer la culture du risque

➤ Des citoyens sensibilisés et mieux préparés !

En 2019, dans le cadre de l'appel à projets innovants du Plan Rhône, différentes actions visant à sensibiliser le grand public au risque inondation, ont eu lieu sur le territoire. Des projets qui mêlent démarches artistiques et sensibles, rencontres, dispositifs immersifs et nouvelles technologies !

Certains de ces projets ainsi que d'autres outils (maquettes réelles et virtuelles, film, webdocumentaire...) peuvent être mis à disposition des territoires intéressés !

+ d'infos ➤ Pauline Busson

Chargée de mission Plan Rhône - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
04 26 28 67 23

CARTE EAUX GRAPHIQUES

À Villefranche et Neuville sur Saône, l'exposition numérique Carte Eaux Graphiques aborde de manière ludique les cartes d'un PPRNi avant de proposer une lecture personnalisée et interactive des différentes données sur le risque d'inondation. Un projet itinérant, installé dans des conteneurs, porté par l'association La Turbine !



COLOSSES À LA FÊTE DES LUMIÈRES

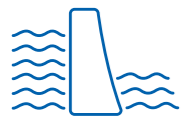
En décembre à Lyon, une installation monumentale invite les nombreux visiteurs à se questionner sur leur rapport avec l'environnement, sur leur capacité à agir face aux événements extrêmes comme les inondations. Cette œuvre éclairée sur la Saône, au niveau du pont Bonaparte, est complétée d'un film d'animation sur les inondations et le transport fluvial. Porteur du projet : Louxor spectacle.



CIT'IN CRISE

Cit'in Crise, en partenariat avec les communes d'Aoste et de Vions, le SHR (Syndicat du Haut Rhône) propose aux habitants de rejoindre une cellule de gestion de crise. Ce jeu de simulation conçu par des chercheurs et médiateurs scientifiques, avec tous les aspects d'une possible réalité, invite les citoyens à réfléchir au rôle qui est aussi le leur en cas d'inondation !





Protéger les personnes et les biens

➤ Quand protection rime avec restauration de la rivière...

Pour renforcer la protection des riverains en cas de crue, plusieurs chantiers d'aménagement de cours d'eau sont en cours sur le territoire de la Stratégie Inondation. Des travaux qui au-delà de leurs fonctions hydrauliques, sont aussi l'occasion de restaurer les milieux aquatiques et le paysage...



La fin des travaux d'aménagement des cours d'eau est prévue en 2021. Deux ouvrages écrêteurs de crues à Francheville et à Tassin la Demi-Lune viendront à terme renforcer le niveau de protection (jusqu'à la crue centennale) en stockant temporairement le surplus d'eau lors de fortes pluies.



➤ Yzeron

Près de 4,5 km de cours d'eau renaturés en milieu urbain !

Après Charbonnières-les-Bains et Oullins, les travaux d'aménagement de l'Yzeron se poursuivent en 2019, à Sainte-Foy-lès-Lyon, Francheville et Tassin-la-Demi-Lune.

Sur un territoire fortement urbanisé, le lit de la rivière est élargi pour faciliter l'écoulement des eaux, jusqu'à une crue trentennale. Une crue comparable à celle de 2003, où 500 bâtiments avaient été touchés, plus de 300 personnes évacuées, occasionnant 1,5 million d'euros de travaux d'urgence.

Les travaux permettent parallèlement de redonner de l'espace à un cours d'eau qui avait été fortement artificialisé. Serpentant plus naturellement entre des rives plantées d'essences locales, favorables à la faune aquatique, l'Yzeron redevient aussi pour les habitants un lieu de vie et de respiration au cœur de la ville, grâce aux accès et sentiers créés sur les berges.

4,5 km de linéaire réaménagés
22 M€ HT de budget travaux
+ de 2000 riverains protégés



➤ Saint-Chamond Le Gier à l'air libre

Débuté en 2018 sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole, le chantier de découverte du Gier à Saint-Chamond s'est achevé en décembre 2019. Les travaux ont permis de rendre son aspect originel à la rivière sur 400 mètres, dans le quartier du Creux.

Il y a 50 ans environ, le Gier, alors fortement pollué, avait été recouvert par une voûte pour limiter l'accès et assurer le développement économique de la vallée. Une situation provoquant des débordements importants dans le centre-ville situé à l'aval, lors d'épisodes pluvieux.

Les travaux réalisés ont permis d'élargir le lit du cours d'eau et de remodeler les berges en pentes douces, afin de ralentir le débit de la rivière. Près de 500 habitants sont dorénavant protégés d'une crue centennale. Le fonctionnement écologique du cours d'eau ainsi restauré vient également favoriser la biodiversité. Quant aux habitants, ils bénéficient d'un nouveau parc paysager, à la jonction entre le centre-ville et le Parc du Pilat.

Saint-Étienne Métropole poursuit actuellement l'opération d'aménagement du Gier sur le secteur de La Grand-Croix, où plus d'1 kilomètre de rivière est renaturé

près de **500** habitants protégés
400 m de cours d'eau découverts



Le projet de découverte du Gier a été lauréat en 2016, de l'appel à projets « GEMAPI » lancé par l'Agence de l'Eau RMC, dont l'objectif était de renforcer les synergies entre gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Crue trentennale, centennale... on associe souvent la notion de crue à sa période de retour : plus cette période est grande, plus l'évènement est rare et les débits importants. Ainsi, une crue dite « centennale » a une chance sur cent de se produire ou d'être dépassée chaque année ; une crue « trentennale », une chance sur trente, etc. C'est l'évènement centennal qui sert de base à l'élaboration des PPRN inondations (ou le plus fort évènement connu, s'il présente une période de retour supérieure à cent ans).



En novembre 2014, 170 personnes avaient été évacuées à Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône et Simandres suite aux crues de l'Ozon et de l'Inverse.



➤ Simandres

Vers une biodiversité retrouvée !

Depuis juillet 2019, des aménagements visant à diminuer le risque inondation sont également en cours sur la rivière l'Inverse à Simandres, depuis le centre de la commune jusqu'au marais. Le Pont de l'Oie qui surplombait le cours d'eau est remplacé par un nouvel ouvrage, pour permettre le passage d'une crue trentennale. Sur 150 mètres environ, la pente des berges est adoucie et de nouveaux méandres sont créés dans le lit de la rivière, jusqu'alors très rectiligne. Objectifs : ralentir les débits en cas de fortes pluies, mais aussi favoriser la vie aquatique en restaurant un fonctionnement plus naturel, avec de nouvelles caches et zones de frayère pour les poissons !

« Cette opération a aussi permis de retirer la Renouée du Japon présente sur le secteur, une espèce très invasive qui nuit à la biodiversité. Des essences adaptées à la vie en bord de cours d'eau ont été plantées sur un géotextile, qui permet à la fois de tenir les berges et d'éviter le retour de la Renouée. » précise Romain Chevalier, directeur du SMAAVO (Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Aménagement de la Vallée de l'Ozon).

Le projet est porté par le SMAAVO, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes du Pays de l'Ozon. Fin des opérations programmée fin 2019.

➤ Le Point GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes). Sur le territoire de la Stratégie Inondation, la plupart ont transféré cette compétence aux syndicats de bassin versant préexistants, pour assurer une intervention à une échelle cohérente d'un point de vue hydrologique.

C'est le cas de la Métropole de Lyon, dont le territoire recouvre plusieurs bassins versants, qui a ainsi adhéré au SAGYRC (Syndicat de l'Yzeron), au SYGR (Syndicat du Gier rhodanien), au SMAGGA (Syndicat de la Vallée du Garon), au SMAAVO (Syndicat de la Vallée de l'Ozon) ainsi qu'à l'EPTB Saône Doubs. Sur une partie du territoire métropolitain, non couvert par des Syndicats de bassin existants, elle exerce la compétence GEMAPI en direct.

➤ Une étude pour préciser la stratégie métropolitaine

Sans remettre en question cette organisation, la Métropole de Lyon a souhaité clarifier en quoi et comment elle pouvait intervenir, sur l'ensemble de son territoire et des thématiques concernées. L'étude lancée fin 2018 a permis d'identifier les usages et les aménagements existants, pouvant constituer des pressions sur la ressource et/ou les milieux, ainsi que sur les risques naturels liés à l'eau.

Une étape de priorisation va permettre de se projeter sur différents scénarios possibles, avant la formalisation d'une stratégie opérationnelle. Enjeu : disposer de critères de choix (niveau de protection contre les crues, niveau d'ambition des restaurations à vocation morpho-écologique...), pour les futurs programmes d'actions à 10-15 ans.



Au sein de la Métropole de Lyon, la compétence GEMAPI recoupe les champs d'intervention de trois directions et d'une douzaine de services. Elle nécessite donc un travail transversal, ou tout du moins coordonné, pour optimiser les actions et éviter certains antagonismes. L'enjeu est aussi de décider clairement et explicitement des priorités des projets à retenir et d'établir une feuille de route en collaboration avec les acteurs internes et externes concernés.

Élodie Renouf,
Chargée de mission à la Direction de l'Eau, Métropole de Lyon

La Stratégie Inondation met à votre disposition des ressources techniques et pédagogiques sur la question des inondations. N'hésitez pas à nous solliciter.

Contacts

ddt-risques@rhone.gouv.fr
reseau-terramedia.fr

Merci à l'ensemble des partenaires pour leur participation à la production de ce document.

Stratégie INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE



Ensemble pour mieux gérer le risque.



GRANDLYON
la métropole



sagjrc
BASSIN DE LYZERON
Gérer et valoriser nos cours d'eau



EPTB **saône&doubs**
Département de la Saône et du Doubs



SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole



Plan
Rhône